

# CONSULTATION

---

## ÉTUDE DE L'IMPACT DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES ACTIVITES OUTDOOR EN MONTAGNE

- Le règlement de la consultation
  - Le cahier des charges
  - Les annexes



## LE REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### Article 1 : Identification de l'organisme qui passe le marché

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES TOURISME

8, Rue Paul Montrochet

69002 – LYON

N° Siret : 82443386600012

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme est implanté :

- Au 8 rue Paul Montrochet, 69002 LYON – siège social de l'association
- 59 boulevard Léon Jouhaux - CS 90706 - 63050 CLERMONT-FERRAND Cedex 2 – établissement secondaire

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, le Comité régional du Tourisme Auvergne Rhône-Alpes, est une association loi 1901, ayant pour objet :

- La promotion et la coordination des actions de promotion touristique de la région Auvergne-Rhône-Alpes au niveau national et à l'étranger ;
- La mise en œuvre à la demande de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, d'actions relevant de la politique touristique régionale dans les domaines des études, de la planification, de l'aménagement et de l'équipement, des aides aux hébergements, des assistances techniques à la commercialisation ainsi que de la formation professionnelle ;
- Le développement d'expertises et de prestations professionnelles sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes, en France et à l'étranger.

Auvergne Rhône-Alpes Tourisme est assujettit à la TVA pour une partie de ses activités (notamment l'activité formations).

### Article 2 : Objet du marché et dispositions générales

Le présent marché de prestation intellectuelle a pour objet l'évaluation de l'impact du changement climatique sur la fréquentation touristique des territoires de montagne et plus précisément des activités de pleine nature.

Ce marché sera passé selon une procédure adaptée simplifiée.

### Article 3 : Durée du marché

Le marché est conclu pour une durée maximale de 6 mois. Celui-ci devra être finalisé avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2020.

### Article 4 : Déroulement de la consultation

Analyse sur dossiers reçus.

La sélection des prestataires sera effectuée dès le 1<sup>er</sup> Juillet 2019 avec une réponse apportée au plus tard le 5 Juillet 2019.

### Article 5 : Contenu des réponses

Se référer au cahier des charges pour le contenu des réponses

## Article 6 : Critères de sélection

Les offres des candidats seront jugées selon les critères suivants :

- Capacité à répondre au présent cahier des charges (25%) ;
- Expérience (25%) ;
- Proposition tarifaire (50%).

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme se réserve le droit de ne pas donner suite à cette consultation en cas d'offres insatisfaisantes. Selon les résultats de l'analyse des offres reçues, la personne responsable du marché pourra engager une négociation avec les candidats les mieux placés, afin de faire préciser les offres, évaluer la qualité des prestations et négocier les tarifs.

Les candidats non retenus en seront avisés par e-mail.

## Article 7 : Date, heure de réception des offres

Les offres, avec l'ensemble des informations demandées, devront être envoyées au plus tard pour le 1<sup>er</sup> Juillet 2019 à 12h00.

Les propositions devront être envoyées uniquement par courriel à l'attention de Guilhem PONCY : [g.poncy@auvergnerhonealpes-tourisme.com](mailto:g.poncy@auvergnerhonealpes-tourisme.com)

## Article 8 : Délai de validité des offres

L'offre faite est valable pendant toute la durée du marché.

Les prix seront fixes durant la durée du marché.

## Article 9 : Règlement des prestations

Les prestations seront facturées par le prestataire à Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme.

Les étapes de facturation devront être précisées par le prestataire dans sa proposition.

## Article 10 : Modalités d'obtention de renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, les prestataires pourront joindre :

Guilhem PONCY : [g.poncy@auvergnerhonealpes-tourisme.com](mailto:g.poncy@auvergnerhonealpes-tourisme.com)

Tél : +33 (0)4 73 29 49 70

Afin de respecter le principe d'égalité de traitement des candidats, les réponses apportées (par Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme) aux questions complémentaires posées par les différents candidats seront transmises à tous.

Pour les infos génériques concernant Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, nous vous invitons à prendre connaissance des articles et présentations accessibles sur notre site destiné aux professionnels :

<http://pro.auvergnerhonealpes-tourisme.com/institutionnel>

***Le PITEM M.I.T.O. et le projet Outdoor DATA sont soutenus par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) de l'Union Européenne, dans le cadre du programme Interreg Alcotra.***

## LE CAHIER DES CHARGES

### I/ PRESENTATION DU PROJET

#### Présentation succincte du programme Interreg V-A France-Italie (Alcotra) 2014-2020

---

Depuis trente ans, l'Europe développe une politique dite « politique de cohésion », dont l'objectif est le développement solidaire, équilibré et cohérent de l'ensemble du territoire européen. La politique de cohésion, mise en œuvre grâce aux fonds structurels, est le premier poste de dépense communautaire avec un budget correspondant à plus du tiers de l'ensemble du budget européen. La coopération territoriale est un élément clé de l'objectif de développement territorial harmonieux poursuivi par l'Union européenne. Les programmes de coopération territoriale sont définis pour sept ans.

Le programme ALCOTRA est l'un des programmes de coopération territoriale relevant de la politique de cohésion de l'Union européenne. Il concerne la France (Régions Provence Alpes Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes, les départements des Alpes Maritimes, des Alpes de Haute Provence, des Hautes Alpes, de la Savoie et de la Haute Savoie) et l'Italie (Régions Vallée d'Aoste, Piémont, Ligurie ; les Provinces d'Imperia, de Cuneo et la Ville Métropolitaine de Turin). La dotation de Fonds Européen de Développement régional (FEDER) pour le programme ALCOTRA 2014-2020 est de 198 millions d'euros, les projets retenus pouvant être cofinancé à hauteur d'un maximum de 85%.

Les axes prioritaires pour 2014-2020 sont l'innovation appliquée ; l'environnement mieux maîtrisé ; l'attractivité du territoire ; et, l'inclusion sociale et la citoyenneté européenne.

L'Autorité de gestion du programme est la Région Auvergne-Rhône-Alpes (Direction des Programmes Européennes). La Région Auvergne-Rhône-Alpes (Direction de l'Europe, des Relations Internationales et de la Coopération) est Autorité nationale du programme pour la France.

#### Présentation du contexte et du projet « Outdoor data »

---

Les Alpes constituent un patrimoine transfrontalier exceptionnel en matière de sites d'activités de pleine nature appelées activités « Outdoor ».

Les partenaires Italiens et Français font face à un défi important : créer un marché international pour le tourisme Outdoor dans l'espace ALCOTRA. Du point de vue touristique, ce territoire inclut deux pôles nord-sud très bien réputés, qui attirent le tourisme international : le Mont-Blanc et la Côte d'Azur. Le territoire entre ces deux pôles possède un patrimoine naturel merveilleux et une variété de paysages inégale.

Certaines activités Outdoor sont déjà développées, mais elles ne sont connues qu'à un niveau local, ouvertes aux marchés européens et concernent principalement le ski et le tourisme d'hiver. L'analyse de la situation en la matière, démontre que le produit « Outdoor » de l'espace ALCOTRA est faiblement organisé, visible et lisible par le public.

Le projet intitulé OUTDOOR\_DATA s'intégrant plus largement dans le programme PITEM MITO, s'attache principalement à créer les conditions pour harmoniser les informations sur l'offre Outdoor et les rendre plus accessibles sur des nouveaux supports numériques avec des formats comparables de part et d'autre du massif alpin.

Le PITEM MITO implique les 5 Régions. Pour la partie française c'est la zone méditerranéenne des Alpes occidentales qui est concernée avec la Région PACA, les départements 04, 05 et 06 et la Région AURA, à travers Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme et le département de la Savoie.

Pour la partie italienne, le territoire concerné est la Région autonome Vallée d'Aoste, la Région Piémont et la Région Ligurie. Cette zone s'étend à cheval sur la chaîne des Alpes, jusqu'à la côte de Ligurie et à la côte française. Dans le contexte européen il s'agit d'une zone « forte » du point de vue économique. Elle est également caractérisée par des districts touristiques bien développés, mais avec un taux de saisonnalité élevé. Cet espace possède deux polarités Nord et Sud, en tant que destinations phares : le Mont-Blanc et la Côte d'Azur.

Le but in fine est de favoriser la continuité, le renouvellement et la satisfaction des amateurs de sport Outdoor à travers une offre claire, sûre et qualitative en contribuant à la diversification de l'offre touristique et à la dessaisonnalisation.

## Objet et étendu du marché

---

### 1. Objet du marché

Le présent marché de prestation intellectuelle a pour objet l'évaluation de l'impact du changement climatique sur la fréquentation touristique des territoires de montagne et plus précisément des activités de pleine nature.

Alors qu'il ne constituait jusqu'alors qu'une question émergente, le changement climatique est devenu "le principal défi pour un développement durable du tourisme au XXI<sup>e</sup> siècle". Cette prise de conscience se développe progressivement au sein des mouvements professionnels mais aussi et surtout au niveau des destinations. Le changement climatique, avec notamment l'augmentation des périodes de canicules et de sécheresses en été impactent à la fois le comportement des touristes et l'organisation des activités touristiques, en particulier les activités de pleine nature et dans les territoires de montagne.

Aussi, il paraît opportun d'évaluer cet impact sur le territoire Alcotra, avec comme territoires tests la Savoie et la Haute-Savoie.

Les activités de pleine nature retenues pour cette étude sont : baignade, eaux vives, VTT, randonnée pédestre et alpinisme.

La réalisation de cette étude se déroulera selon 4 phases.

#### Phase 1 : état des lieux des données, études et analyses disponibles

Sur la base d'une documentation fournie par Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme et ses partenaires et d'une recherche sur internet, le prestataire retenu réalisera une analyse et une synthèse des impacts du changement climatique sur chaque activité étudiée, intégrant autant que possible des données chiffrées.

Le prestataire devra identifier et analyser les données quantitatives nécessaires et disponibles (baignade, eaux vives, VTT, randonnée pédestre et alpinisme).

Le résultat de la phase 1 sera livré sous la forme d'un document Word intégrant un mémo d'une page pour décideurs, ainsi qu'un ou plusieurs fichiers Excel restituant les données complémentaires collectées par le prestataire.

## Phase 2 : enquête qualitative auprès des acteurs de l'Outdoor

Le travail documentaire devra être complété par une phase d'étude qualitative afin d'identifier les constats des acteurs des activités Outdoor sélectionnées.

L'étude qualitative comportera 2 volets :

- Volet 1 : Le prestataire mettra en place et diffusera auprès des acteurs des activités Outdoor d'une partie du territoire Alcotra une enquête ayant comme objectif de mesurer :
  - Les impacts du changement climatique qu'ils constatent sur leur activité et leur clientèle (fréquentation, pratiques, bien être...);
  - Leur ressenti par rapport à ces impacts ;
  - L'importance relative que les acteurs accordent à cette problématique ;
  - Les actions entreprises ou envisagées pour s'adapter à cette situation.

Le prestataire réalisera un questionnaire par activité, majoritairement sous la forme de questions fermées, et respectera l'anonymat des répondants dans sa restitution. En revanche, les résultats de ce volet 1 seront communiqués sous forme synthétique aux répondants (il sera donc nécessaire de les identifier). La liste des destinataires de ce questionnaire sera fournie par Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme et ses partenaires.

- Volet 2 : En complément du volet 1, le prestataire devra réaliser des entretiens directifs avec une sélection de 5 acteurs par activité de Savoie et de Haute-Savoie (station, parc, collectivité, professionnels...) pour valider les conclusions du volet 1 et échanger autour d'actions d'adaptation à court et moyen terme. Le prestataire sera force de proposition sur la trame d'entretien. Les entretiens se feront préférentiellement par téléphone ou visioconférence.

Le résultat de la phase 2 sera livré sous la forme d'un document Word de synthèse, ainsi qu'un fichier Excel restituant les réponses des acteurs sollicités (volet 1 et volet 2).

## Phase 3 : Proposer une analyse pertinente des résultats et formuler les préconisations qui en découlent.

Le prestataire retenu fournira pour chacune des activités Outdoor étudiées (baignade, eaux vives, VTT, randonnée pédestre et alpinisme) des propositions de préconisations d'adaptation en matière d'équipement, d'aménagement et de gouvernance permettant aux acteurs concernés d'adapter leur offre au changement climatique.

Ces préconisations s'appuieront sur des exemples concrets d'adaptation identifiés en France ou à l'étranger.

Le résultat de la phase 3 sera livré sous la forme d'un document Word intégrant un mémo d'une page pour décideurs.

## Phase 4 : Synthèse des données collectées et des recommandations émises

Les résultats de l'étude devront être synthétisés par le prestataire dans un document PowerPoint pour une présentation à l'équipe projet.

En option : le prestataire proposera la rédaction d'un document communiquant à destination des professionnels du tourisme de la zone Alcotra. Ce document, de 10 à 12 pages, devra fournir une synthèse des 3 phases de l'étude : le constat chiffré illustré de verbatims d'acteurs, ainsi que des recommandations en matière d'adaptation. Ce document devra être rédigé en français et traduit en italien par le prestataire.

## 2. Suivi du projet

Un Comité de Pilotage restreint, composé d'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme et de 3 à 4 partenaires, sera chargé de suivre les travaux d'étude, de répondre aux sollicitations du prestataire retenu et de valider les propositions et livrables de chaque phase.

Une première réunion sera programmée à Lyon pour le lancement de l'étude. Chaque phase fera ensuite l'objet d'une réunion de travail (restitution des travaux et préparation de la phase suivante) et sera organisée en visioconférence. Une réunion finale de fin de projet se tiendra également en région avec une audience élargie.

## Tarification

---

La tarification proposée par l'agence devra comprendre :

- Le coût global et détaillé pour les 4 phases (hors option) de l'étude intégrant le nombre de jours de travail prévu ;
- Le coût en option pour la rédaction d'un document communiquant à destination des professionnels du tourisme (cf. phase 4).

La participation à cette consultation entraîne l'acceptation du présent cahier des charges techniques qui pourra exceptionnellement connaître des modifications mineures. Aucun dédommagement ne pourra être demandé.

## Conditions d'exécution du contrat

---

### 1. Délais d'exécution

La mission démarrera le 8 juillet 2019 et s'achèvera au plus tard le 20 décembre 2019.

Le prestataire proposera, dans sa réponse, un calendrier intégrant la livraison de chaque phase, et l'organisation des réunions avec le comité de pilotage.

### 2. Modalité de réponse

La réponse à la présente consultation pourra être réalisée sous la forme d'un groupement permettant de réunir si besoin différents corps de métiers.

## Présentation des propositions

---

La proposition chiffrée reprendra les caractéristiques de ce cahier des charges. Elle sera accompagnée d'un rétroplanning de réalisation et des références du prestataire sur des interventions du même ordre.

Chaque étape devra faire l'objet d'un chiffrage distinct et détaillé. Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme se réserve le droit, en fonction des résultats de chaque étape, de poursuivre ou d'interrompre la mission.

Le devis sera libellé en HT et en TTC pour le montant total, avec détail des prestations.

Envoi des propositions par mail à l'attention de Guilhem PONCY, avant le 1<sup>er</sup> Juillet 2019 à 12h00 : [g.poncy@auvergnerhonealpes-tourisme.com](mailto:g.poncy@auvergnerhonealpes-tourisme.com)

## ANNEXE 1

### Acte d'engagement

(A nous envoyer en double exemplaire)

**Nom de l'organisme qui passe le marché :**

Comité Régional du Tourisme Auvergne-Rhône-Alpes  
08 rue Paul Montrochet  
69002 LYON

**Nom, prénom et qualité du signataire :**

**Adresse professionnelle et téléphone :**

Agissant pour :

Après avoir pris connaissance du règlement de la consultation et du cahier des charges, je m'engage sur la base de mon offre à exécuter les prestations demandées aux prix indiqués sur ma proposition financière, ci jointe.

Cette offre porte sur l'étude de l'impact du changement climatique sur les activités Outdoor en montagne.

Compte à créditer (joindre un RIB ou RIP) :

Numéro :

Banque :

CCP :

Trésor Public :

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la réception de la facture.

A \_\_\_\_\_, le

Le candidat (représentant habilité pour signer le marché)

La présente offre est acceptée.

A \_\_\_\_\_, le

Signature de la personne responsable des marchés



## ANNEXE 2

### Dossier de candidature

#### 1) Identification du candidat

Raison sociale :

Adresse :

CP :

VILLE :

Téléphone :

Courriel :

Site Internet :

N° de SIRET :

N° déclaration d'activité :

Chiffres d'affaires 2017 :

Chiffres d'affaires 2018 :

Nom et Prénom du responsable légal :

Téléphone :

Courriel :

Nom et prénom du responsable de projet :

Téléphone :

Courriel :

#### 2) Attestations sur l'honneur

Le candidat s'engage à fournir dans sa réponse les attestations sur l'honneur concernant :

- La régularité de sa situation vis-à-vis des obligations sociales (paiement des cotisations et contribution sociales) et fiscales (paiement de la TVA et de l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés)
- La régularité de l'emploi des travailleurs handicapés et étrangers (Attestation de « vigilance »)

#### 3) Proposition financière

L'offre doit être exprimée en valeur pour chaque lot. Le tarif sera valable pour la durée du marché. Le candidat indiquera s'il est ou non assujetti à la TVA.